



Profitons des plaisirs de l'automne



▶ Disponible à
l'intérieur

SOMMAIRE

Vie municipale	p. 4
Service du génie et des travaux publics	p. 6
Service de planification et de l'aménagement du territoire	p. 8
Service de Sécurité Incendie	p. 10
Sécurité publique	p. 12

Cahier municipal

Automne 2015 • Vol. 25 • N° 3
Services municipaux

LA MUNICIPALITÉ à votre service!

NUMÉROS UTILES

Pour toute urgence : 911

Hôtel de Ville 450 659-7701
175, chemin Sanguinet, bureau 201 450 659-7702

Service de sécurité incendie
2800, route Édouard-VII 450 659-4117 p. 421

Service du génie et des travaux publics
68, Montée Monette 450 659-0204 p. 321

Service de planification et de l'aménagement du territoire
175, chemin Sanguinet, bureau 201 450 659-7701 p. 227

Bibliothèque municipale
2223, route Édouard-VII 450 659-7701 p. 233, 234

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
2225, route Édouard-VII 450 659-7701 poste 258

Régie Intermunicipale de Police Roussillon 450 638-0911

Contrôle des animaux 450 638-9698

MRC de Roussillon
Ligne Info-Collectes pour les collectes des déchets et des matières recyclables 514 928-5227

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à la salle du conseil située au 2235, route Édouard-VII, à **19 h 30**.

Prochaines séances

Mardi	18 août 2015	19 h 30
Mardi	8 septembre 2015	19 h 30
Mardi	13 octobre 2015	19 h 30
Mardi	10 novembre 2015	19 h 30
Mardi	8 décembre 2015	19 h 30

Prochain versement de taxes 9 septembre 2015

FERMETURE DES BUREAUX Congés fériés

Fête du Travail	7 septembre 2015
Action de grâces	12 octobre 2015
Congés des fêtes	24 décembre 2015 au 2 janvier 2016 inclusivement

Pour toute urgence relative aux travaux publics, veuillez vous adresser à la Régie intermunicipale de police Roussillon en composant le **450 638-0911**.

Site Web : www.municipalite.saint-philippe.qc.ca

HORAIRE

Hôtel de Ville

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h 15 à 12 h 15

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

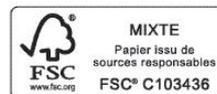
Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie et des travaux publics

Lundi au jeudi : 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 7 h à 13 h

Service de sécurité incendie

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h



Ce cahier est imprimé par Imprimerie Pub Cité, sur un papier certifié FSC®, garantissant aux consommateurs que les produits du bois et de papiers qu'ils achètent proviennent de sources responsables.



COORDINATION :

Nicole Benjamin, Imprimerie Pub Cité

Le cahier municipal est distribué dans chaque résidence et commerce de Saint-Philippe et est tiré à 2650 exemplaires.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)



Mot de la MAIRESSE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'été est déjà derrière nous, j'espère que vous avez su en profiter pour prendre un peu de repos et vous retrouver en famille. Heureusement, il nous reste encore plusieurs belles journées d'été, profitons donc de ces moments pour faire le plein d'énergie.

Vous avez été nombreux à participer à notre programmation estivale remplie de belles activités (zumba, danse en ligne etc...). Je vous rappelle que nous demeurons à l'écoute de toutes suggestions pouvant améliorer le contenu de notre programmation de loisirs. Je vous invite également à consulter le programme d'activités automnales que vous retrouverez à l'intérieur de ce bulletin et à participer à la grande fête de l'Halloween qui se tiendra le 31 octobre. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui se dévouent pour la réussite de cet événement, bénévoles et employés municipaux.

Ceci dit, récemment lors de consultations publiques, plusieurs citoyens nous ont manifesté leur insatisfaction en regard avec le projet de règlement #401-16 « *modifiant le règlement de zonage numéro 401 et ses amendements afin de faciliter l'application de certaines grilles et éclaircir les dispositions sur les piscines et autres constructions accessoires* ». À cet égard, je tiens à vous mentionner que le conseil municipal a retiré, à la séance du 22 juin dernier, les articles touchant les modifications prévues

dans les secteurs de maisons mobiles. Cela signifie que le statu quo est maintenu. Aucun changement de zonage ne sera apporté aux secteurs concernés, soient (les rues Lucien, Bernard et Deneault, les rues Stéphane, Marthe, parties des rues de Gaule et France).

Ces consultations nous ont permis d'échanger entre nous et de recevoir vos commentaires. À cela, je tiens à vous assurer de ma très grande disponibilité. Il me fait toujours plaisir de vous rencontrer. J'en profite pour vous mentionner que depuis le mois de juillet, les bureaux de l'hôtel de ville sont maintenant situés en haut de la pharmacie Uniprix. Par contre, les séances du conseil continueront de se tenir au 2235, route Édouard-VII.

En terminant, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui découvrent une communauté vibrante et accueillante. Que vous soyez un citoyen de longue date qui a vu évoluer notre ville ou un nouvel arrivant, soyez assuré que je considère que vous servir et servir notre ville est un immense privilège.

Bonne lecture et bonne rentrée!

Lise Martin
Mairesse

VOTRE CONSEIL municipal



Jean-Claude POISSANT
Conseiller district n° 1



Jocelyn BOUILLON
Conseiller district n° 2



Vincent LANTEIGNE
Conseiller district n° 3



Johanne BEAULAC
Conseillère district n° 4



Sylvie MESSIER
Conseillère district n° 5



DENIS MAYRAND
Conseiller district n° 6

Mairesse suppléante

La mairesse suppléante agira à titre de mairesse lorsque madame Lise Martin ne pourra être disponible pour diverses raisons et aussi désignée, à ce titre comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon.

**Du 10 mars au
10 novembre 2015**

Le conseil municipal a désigné Madame Johanne Beaulac pour agir à titre de mairesse suppléante.



Johanne BEAULAC
Conseillère district n° 4

Vie MUNICIPALE



PATIENCE AU VOLANT! **Les équipes de collecte travaillent pour vous.**

Chaque année, l'impatience de certains automobilistes cause des **incidents qui mettent en danger les membres des équipes de collecte.**

Faites preuve de patience, les collecteurs ne bloquent la rue que pour un instant.

Conservez une distance sécuritaire entre votre véhicule et les employés chargés de la collecte si vous devez effectuer un dépassement.

UNE PATROUILLE VERTE AXÉE SUR LA RÉCUPÉRATION

Pendant l'été, une équipe d'enviro-conseillers a parcouru le territoire de la MRC de Roussillon afin d'informer les citoyens des moyens disponibles pour récupérer les matières qui ne sont pas acceptées lors de la collecte des déchets.

Une attention particulière fut portée au carton, aux branches et au matériel électronique, matières interdites à la collecte des déchets depuis le 1^{er} décembre 2014.



IL RESTE ENCORE DES SUBVENTIONS POUR LES COUCHES LAVABLES

Pour plus d'information consultez le www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet Matière résiduelles/ Programmes de subvention ou appelez au 450 638-1221 poste 335



Musée d'archéologie de Roussillon

CONNAISSEZ-VOUS LE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON?

Situé dans l'arrondissement historique de La Prairie, le Musée conserve, met en valeur et présente le riche patrimoine archéologique des 11 municipalités de la MRC de Roussillon.

Club des apprentis archéologues

Le Musée d'archéologie de Roussillon invite les jeunes de 9 à 12 ans à découvrir le monde passionnant de l'archéologie, avec l'inauguration de son Club des apprentis archéologues! Cet automne, pendant les mois d'octobre et novembre, les participants au Club se réuniront une fois par semaine pour participer à plusieurs activités telles qu'une simulation de fouille archéologique, la manipulation d'outils préhistoriques, la taille de pierre, le démarrage d'un feu sans allumette ainsi qu'une excursion dans le Vieux La Prairie avec cartes anciennes et photographies d'époque.

Fêtes d'enfants

Les enfants ont dorénavant l'opportunité de célébrer leur anniversaire au Musée! Accompagnés d'un animateur d'expérience, le fêté et ses amis pourront partir à la découverte du passé en participant à une simulation de fouille archéologique. Un atelier créatif permettra aussi d'expérimenter un savoir-faire traditionnel, notamment grâce à la poterie et à la création d'objets uniques à l'aide de perles. L'animation, d'une durée d'une heure trente, est suivie d'une période libre pendant laquelle parents et amis ont accès à une salle privée pour la dégustation du gâteau et l'échange des cadeaux.

Pour information : 450 984-1066 • www.archeoussillon.ca
www.facebook.com/archeoussillon
twitter.com/museeroussillon



Vie MUNICIPALE

DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN 2015 Des têtes mises à prix

Le 10 juin dernier, sept personnes, dont six employés municipaux et un citoyen de Saint-Philippe ont relevé le Défi têtes rasées de Leucan. Claude Brosseau, Roger Riendeau, Michel Lachapelle, Angelo Raymond, Frank Doyle, Dominic Gladu et André Cardinal ont mis leur tête à prix permettant ainsi de ramasser un total de 1 591,55\$.

Leucan s'engage depuis plus de 35 ans à soutenir les enfants atteints de cancer et leur famille.

Madame Martin a tenu à remercier les participants ainsi que Julie Mercure et Nicole Gérard, de l'Institut Martine Labelle qui ont mis leur talent au service de la cause. « Je suis très fière de la participation de Saint-Philippe et à la remise de ce don qui permettra à l'organisme d'apporter un appui essentiel à ces familles courageuses », a souligné madame Martin.

Nos porte-parole pour cet événement étaient Loïk Riel, 4 ans et Joannie Lachapelle, 7 ans. Tous les deux maintenant en rémission.



NOUVEAU! SHUFFLEBOARD

En plus des terrains de pétanque, des jeux de palets, communément appelés jeux de shuffleboard, sont maintenant accessibles au Parc Gérard-Laframboise.

Ces aménagements sont une façon de plus d'encourager le vieillissement actif et de permettre à la clientèle des aînés de disposer d'espaces pour la détente et la pratique d'activités physiques et sportives.



LE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU S'ARRÊTE À SAINT-PHILIPPE

Le 10 juillet dernier, dans le cadre de la 20^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau, près de 150 cyclistes se sont arrêtés chez nous.

Rappelons, que cette randonnée à vélo a pour objectif d'amasser des fonds pour venir en aide aux enfants atteints de cancer, afin de leur donner la meilleure chance de guérison en finançant la recherche.

Cette randonnée à vélo, totalisant plus de 1 650 km, a sillonné plusieurs régions du Québec, du 7 au 10 juillet.

Un groupe d'enfants du camp de jour de Saint-Philippe était présent pour accueillir les cyclistes et pour leur remettre une petite gâterie chocolatée de chez Léonidas.



Photo : Paul Doucet, Lise Martin et Pierre Bruneau

SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

ANIMAL MORT SUR OU EN BORDURE DE ROUTE...QUE FAIRE!

Si vous voyez un animal mort sur ou en bordure de route, communiquez avec le Service du génie et des travaux publics au 450.659.0204 poste 321

ÉCO-CENTRE

Les citoyens de la municipalité peuvent disposer des matériaux suivants au garage municipal, situé au 68, montée Monette, du lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 7 h et 13 h.

- Peinture
- Matériel informatique
- Piles rechargeables et alcalines (incluant les batteries de voiture ou de camion)
- Vieille huile
- Pneus
- Bonbonnes de propane
- Carton
- Matériaux de construction, rénovation, démolition*

(certains matériaux comme la tourbe, la terre, du tapis, des meubles, etc., ne sont pas admissibles dans le conteneur. Pour obtenir des renseignements sur les matériaux acceptés ou prohibés dans le conteneur, n'hésitez pas à nous contacter.)

** Des frais sont exigibles selon la quantité : coffre de voiture 10 \$, une remorque avec un essieu 15 \$ et une remorque deux essieux 20 \$.*

DISTRIBUTION DE PAILLIS

À partir du 14 septembre, la municipalité met à la disposition des citoyens du paillis au garage municipal. Ce paillis est le résultat du déchetage de branches réalisé au courant de l'année. C'est une bonne façon de revaloriser!



DANS LES TOILETTES OU NON?

Saviez-vous que bon nombre de produits que vous utilisez au quotidien peuvent endommager le système de plomberie de votre maison et l'infrastructure des eaux usées de la municipalité?

Ces produits causent des blocages importants qui peuvent occasionner :

- des inondations de sous-sols;
- un reflux des eaux usées dans le système d'égout;
- des dommages aux conduits, aux égouts et à l'équipement de traitement des eaux usées de la municipalité;

Certains produits sont également susceptibles de nuire à l'environnement.

Lorsque vient le moment de tirer la chasse d'eau, vous devriez vous en tenir exclusivement aux excréments humains et au papier hygiénique. Pourquoi? Parce que ceux-ci se désagrègent durant le processus de traitement des eaux usées.



ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Les employés municipaux vérifient régulièrement l'état des divers équipements sur le réseau routier municipal tels que signalisation routière et lumières de rues. Aidez-nous à vous servir en nous informant de toutes déficiences en communiquant au garage municipal.

Vous êtes nos yeux!

POUR TOUTES QUESTIONS OU INFORMATIONS, N'HÉSITÉS PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS AU : 450 659-0204, POSTE 321

SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

VENEZ NOMBREUX AU GRAND NETTOYAGE DES BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-JACQUES

Pour la 7^e année consécutive, les citoyens sont invités à participer au grand nettoyage des berges de la rivière Saint-Jacques, le **samedi 12 septembre de 8 h à 15 h**.

En prenant part à cette corvée de nettoyage, vous passerez du bon temps en plein air, rencontrerez d'autres résidents qui comme vous ont à cœur leur milieu et poserez un geste significatif pour l'environnement. Plus de 40 tonnes de déchets ont déjà été amassées au cours des dernières années.

Pour participer au grand nettoyage des berges, il suffit de vous inscrire au 450 659-0204 poste 321 ou de vous rendre le jour même au 2235, Édouard-VII.

Des gants et des sacs à poubelle seront fournis. Des breuvages et collations seront offerts gratuitement à tous les participants.

COLLECTE DE BRANCHES

Déposez vos branches en face de votre propriété en prenant soin d'orienter les troncs du côté de la rue. **Les branches dont le diamètre excède 22 cm (9 po), les racines et les souches ne sont pas acceptées.** La municipalité rappelle également que les branches déposées aux ordures ne sont plus ramassées par le camion de vidange.

Prenez bonne note que les branches doivent être **DÉPOSÉES À LA RUE AVANT LE 14 SEPTEMBRE ET/OU 13 OCTOBRE** puisque les collectes se feront à partir du 14 septembre et du 13 octobre et s'échelonneront sur deux semaines. Des frais pourront être exigés pour les retardataires.

COLLECTES D'AUTOMNE

feuilles mortes / citrouilles / paille /
résidus de jardin et de plates-bandes



PROCHAINES COLLECTES

5 ET 9 NOVEMBRE

En plus des feuilles mortes, nous acceptons maintenant

- résidus de jardin et de plates-bandes
- citrouilles
- paille

Les feuilles mortes ne sont pas des déchets

Nous encourageons d'abord les gens à opter pour la réduction à la source en valorisant leurs feuilles directement sur leur terrain.



Déchiqutez-les



Faites-en du paillis



Compostez-les

Disposez de vos surplus grâce aux collectes d'automne

Placez vos sacs de résidus d'automne en bordure de rue la journée de la collecte d'automne, avant 7 h.

Attention ! Les sacs de résidus d'automne, mis au chemin lors de la collecte des déchets, pourraient être laissés sur place afin d'être ramassés lors de la prochaine collecte d'automne.

Contenants admissibles



L'usage de sacs en papier est fortement encouragé. Les sacs de plastique orange ou transparent seront tolérés.

URBANISME

ABRIS TEMPORAIRES

L'installation des abris temporaires pour les voitures est **autorisée du 15 octobre au 30 avril**. Ces abris d'hiver ne doivent servir qu'à la protection contre les intempéries et leur utilisation à des fins d'entreposage est interdite. Ils doivent être dans l'aire de stationnement ou dans son allée d'accès.

Ils doivent être situés à une distance de :

- 0,6 mètre de toute ligne de terrain;
- 2 mètres d'un trottoir ou 3,5 mètres de la bordure de pavage d'une voie de circulation, s'il n'y a pas de trottoir;
- 1,5 mètre d'une borne-fontaine.

Ils doivent respecter une hauteur maximale hors-tout de 3 mètres, mesurée à partir du niveau du sol adjacent. La superficie maximale autorisée est fixée à 30 mètres carrés. Prévoyez un triangle de visibilité exempt de tout obstacle si vous êtes situé à une intersection.



REMISAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Le remisage d'un seul véhicule récréatif, tel que roulotte, tente-roulotte, remorque, bateau, motoneige ou motorisé, est autorisé sur un terrain en cour avant secondaire, latérale ou arrière, du 15 octobre au 30 avril. Le remisage doit être à un (1) mètre des lignes de propriété. En aucun cas les équipements récréatifs ne peuvent empiéter ou être stationnés dans l'emprise de la rue.

L'occupant du bâtiment principal doit être le propriétaire de l'équipement récréatif. Tout véhicule récréatif remisé doit respecter une hauteur maximale de 3,5 mètres et ne peut, en aucun temps, servir de logement.



ENTREPOSAGE DE BOIS

Le bois de chauffage entreposé sur un terrain ne doit servir que pour une utilisation personnelle.

L'entreposage extérieur d'un **maximum de quatre (4) cordes** de bois de chauffage est autorisé par terrain et doit être fait dans les cours latérales ou arrière du terrain à une distance minimale de deux (2) mètres des lignes du terrain sauf si une clôture opaque conforme au présent règlement est érigée entre les lignes de terrain et les cordes de bois.

Une distance minimale de **1 mètre doit être laissée libre entre les cordes de bois et le bâtiment principal**.

L'entreposage extérieur de bois de chauffage est assujéti au respect des dimensions suivantes :

- la hauteur maximale de l'entreposage est fixée à 2 mètres, mesurée à partir du niveau du sol adjacent;
- la profondeur maximale de l'entreposage est fixée à 1,2 mètre.

Aucune des ouvertures du bâtiment principal ne doit être obstruée, de quelque façon que ce soit, par du bois de chauffage. L'entreposage extérieur en vrac du bois de chauffage est prohibé; le bois de chauffage entreposé sur un terrain doit être cordé et proprement empilé.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Service de planification et d'aménagement du territoire au **450 659-7701, poste 227** ou le **Service de prévention des incendies Les Berges de Roussillon** au **450-444-6341**.

URBANISME

APPEL DE CANDIDATURES

Comité consultatif d'urbanisme

La Municipalité de Saint-Philippe invite les résidents intéressés à participer aux travaux du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à poser leur candidature en transmettant leur nom, leurs coordonnées, les motifs guidant leur intérêt à occuper cette fonction et leur expérience en matière de développement et d'aménagement du territoire, le cas échéant.

Rappelons que ce comité est composé de sept membres : deux élus et cinq résidents. Le comité siège minimalement une fois par mois, en soirée, habituellement le 3^e mercredi de chaque mois.

Le CCU a pour mandat :

- D'étudier et de soumettre au conseil des recommandations sur toutes demandes relatives à une dérogation mineure, à un plan d'aménagement d'ensemble et à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- D'étudier et de soumettre au conseil des recommandations sur toutes questions en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement.

Les dossiers de candidatures, comprenant une lettre d'intérêt et les documents pertinents relatifs à l'expérience, aux disponibilités et aux compétences, feront partie d'un processus de sélection et devront être reçues au plus tard le vendredi 4 septembre à 16h, à l'adresse suivante :

Madame Nicole Benjamin
Directrice générale adjointe
Municipalité de Saint-Philippe
175, chemin Sanguinet, bureau 201
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0
Information : Vasyl Gontar, urbaniste 450 659-7701 poste 225

DÉMARCHE DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE ROUSSILLON

Participez au développement durable de votre région!

La MRC de Roussillon a débuté en avril dernier la révision de son schéma d'aménagement. Cet outil de planification permet d'établir des orientations en ce qui a trait au développement de la région et à sa mise en valeur.

Cet automne, les citoyens et les organismes seront invités à participer à la démarche de révision en s'informant et en se prononçant sur différents enjeux tels que la mobilité durable, la protection des milieux naturels et le développement économique.

Surveillez vos nouvelles locales et consultez le site mrcroussillon.qc.ca pour connaître les nombreuses étapes et activités à venir en lien avec cette démarche.





Service de Sécurité **INCENDIE**



SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 4 OCTOBRE AU 10 OCTOBRE 2015

Lors de la Semaine de la prévention des incendies, plusieurs activités sont prévues :

KIOSQUES DE PRÉVENTION

Au Canadian Tire de Delson – les 9 et 10 octobre

Près du Costco de Candiac – date à être divulguée ultérieurement

En plus de répondre à vos questions, la maison de fumée relookée par les gagnants du concours « Laisse ta Graff » sera sur place pour permettre aux enfants de faire le parcours et de tester leur capacité à sortir d'une habitation en cas d'urgence.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE – LE MEILLEUR MOYEN DE SAUVER VOTRE VIE ET CELLE DE VOS PROCHES

- Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique;
- Remplacez périodiquement la pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée;
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas;
- Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux dix ans. La date de fabrication est indiquée sur le boîtier.

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) et l'avertisseur de CO ne détecte pas l'incendie. Pour plus de sécurité, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone.

En cas d'incendie :

- Sortez rapidement. Marchez à quatre pattes s'il y a de la fumée;
- Rendez-vous au point de rassemblement;
- Ne retournez jamais dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes;
- Composez le 9-1-1.

CONCOURS «UNE JOURNÉE GRANDIOSE À LA CASERNE»

La présentation du projet dans les classes se fera au cours de mois de septembre et une lettre explicative sera remise. Les noms des gagnants seront dévoilés dans la première semaine d'octobre.



LES TIQUES S'INSTALLENT DANS LA RÉGION

La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques. Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.



- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqure de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, Juin 2015



Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;

Pour plus d'information :
maladiedeLymeMonteregie.com

CONDUCTEUR, CÉDEZ LE PASSAGE AUX PIÉTONS

Comme les piétons sont vulnérables en cas d'impact avec un véhicule, portez-leur davantage attention, en particulier aux intersections.

VOUS DEVEZ ARRÊTER ET CÉDER LE PASSAGE AUX PIÉTONS :



Devant un panneau d'arrêt



Devant un panneau indiquant un passage qui leur est réservé;

Sur le territoire de Saint-Philippe nous retrouvons 3 de ces panneaux :

- à l'intersection de la route Édouard-VII et croissant du Parc
- à l'intersection de la route Édouard-VII et rue des Ormes
- à l'intersection de la route Édouard-VII et rue Perron.



Ligne d'arrêt

À une intersection vous devez immobiliser votre véhicule avant la ligne d'arrêt située devant le passage pour piétons. Un panneau et/ou un marquage indique parfois l'emplacement sur la chaussée.

S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, laissez la voie libre en vous arrêtant avant le passage piétons.

Ne pas respecter ces règles peut entraîner :

- une amende de 100 \$ à 200 \$ et des frais juridiques;
- jusqu'à 3 points d'inaptitude dans votre dossier de conduite.

Pour avoir plus d'information ou pour évaluer vos connaissances, visitez le www.saaq.gouv.qc.ca/pietons.

Société de l'assurance automobile

Québec



RENTRÉE SCOLAIRE : PRUDENCE SUR LA ROUTE

Déjà la rentrée scolaire! Les enfants reprennent le chemin de l'école. Autobus scolaires, piétons, cyclistes et automobilistes sont nombreux à se partager la route. La prudence et la vigilance sont de mise pour assurer la sécurité des enfants lors de leurs déplacements.

Lorsque vous approchez d'une zone scolaire, redoublez de prudence!

